

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Baromètre des entreprises - Flash spécial Covid-19

Une dynamique entrepreneuriale favorable : symbole d'une économie en mutation

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce dévoile une nouvelle édition de son Baromètre des entreprises, visant à mesurer les effets de la crise sanitaire sur le tissu entrepreneurial français au cours du troisième semestre 2021. S'il témoigne de la vive reprise de l'économie enclenchée parallèlement au retrait progressif des aides gouvernementales, il illustre également la mutation décisive — en cours — de l'écosystème entrepreneurial en France.

Paris, mardi 19 octobre 2021 — La campagne de vaccination massive conjuguée au déconfinement progressif ont permis à l'économie d'enregistrer une vive reprise. En ce troisième trimestre 2021 et dans ce contexte totalement singulier pour les entreprises en temps de crise :

- le taux de marge demeure élevé,
- l'investissement continue de progresser,
- les trésoreries préservent leur niveau record et
- le dynamisme entrepreneurial ne se dément pas.

Du 1er juillet au 30 septembre, 124 498 immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés ont été enregistrées, soit une progression de plus de 24 % (vs. 2019).

Une dynamique entrepreneuriale toujours favorable

Alors que le gouvernement s'apprête à diminuer les aides versées aux entreprises, les indicateurs sont toujours au vert pour le tissu entrepreneurial français. Les créations d'entreprises, déjà à des niveaux très élevés, progressent à nouveau de 6 % au troisième trimestre 2021 à un an d'intervalle.

L'écart par rapport aux chiffres des deux années précédentes se resserre tout de même. Contrairement au début d'année, la progression des immatriculations est moins forte et s'explique par une hausse de moindre ampleur pour les entreprises individuelles.

124 498 entreprises ont été créées entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2021.

La baisse des procédures collectives se poursuit

Les mesures du gouvernement relevant du « quoi qu'il en coûte » restent efficaces et stabilisent le nombre de défaillances d'entreprises à un niveau historiquement bas. Pour ce qui relève des défaillances, les mesures gouvernementales continuent à « protéger » les entreprises. Seulement 4 721 ouvertures procédures collectives ont été enregistrées au troisième trimestre, soit une baisse de près de 18 % à un an d'intervalle et de plus de 46 % à deux ans d'intervalle.

Cependant, les créations d'entreprises renforcent la concurrence de marchés dont le *turnover* est structurellement plus élevé. La « normalisation » du nombre de défaillances d'entreprises semble donc inéluctable.

Le turnover s'intensifie dans les secteurs à forte croissance

À l'inverse des procédures collectives, le nombre de radiations d'entreprises n'a jamais été aussi haut. Entre le 1er juillet et le 30 septembre 2021, **73 541 entreprises ont été radiées du Registre du Commerce et des Sociétés**, soit une progression de plus de 22 % par rapport à la même période de 2020 et de près de 21 % vs. 2019. Déjà révélé lors du premier semestre, le phénomène des dirigeants d'entreprises préférant mettre la clé sous la porte et se réinventer sur un créneau plus porteur, plutôt que d'être confrontés à des problèmes d'insolvabilité, semble se poursuivre ce trimestre. **Les radiations volontaires** sont en effet de nouveau **en progression de 23 %** à un an d'intervalle.

Les évolutions demeurent cependant très hétérogènes. La crise a redessiné des pans entiers de l'économie générant de nouveaux besoins et, dès lors, de nouveaux positionnements de marché pour les entreprises (digital, e-commerce, transport...). Ces activités sont presque exclusivement constituées d'entreprises individuelles dont le nombre de radiations fait plus que doubler sur la période. Ces radiations répondent bien souvent à des stratégies de survie et de reconversion des employés des secteurs sinistrés.

_ Une nette baisse de l'âge moyen des entreprises radiées

Si la crise sanitaire a provoqué un essor fulgurant de la livraison à domicile, on observe aujourd'hui un turnover très important qui tend à s'intensifier. La progression au troisième trimestre 2021 des radiations dans ce secteur est telle qu'elle entraîne mécaniquement une diminution générale de l'âge moyen des disparitions.

Cette hypothèse est confirmée par les dynamiques observées suivant le statut juridique des entreprises concernées. La moyenne d'âge au moment de la fermeture est la plus basse pour les entreprises individuelles (5,5 ans), avec une chute spectaculaire de trois ans par rapport au troisième trimestre 2020.

En matière de **radiations d'entreprises, la hausse est spectaculaire en Corse et en Bretagne**, avec une croissance qui dépasse les 100 %. Seules deux régions affichent une tendance négative sur douze mois : l'Île-de-France (-3 %) et le Grand-Est (- 10,3 %). Les disparités entre régions peuvent elles aussi s'expliquer par leur spécialisation dans des secteurs plus ou moins touchés par la crise sanitaire, mais également par le dynamisme local lors de la reprise d'activité.

Sophie Jonval, présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, déclare : « Le tissu entrepreneurial amorce un virage particulièrement décisif. La vive reprise de l'économie intervient parallèlement à l'allégement graduel des aides gouvernementales. Les chefs d'entreprises en difficulté devront donc faire preuve d'anticipation pour faire face aux mutations et au renforcement de la concurrence à l'œuvre dans de multiples secteurs. Les greffiers des tribunaux de commerce tiennent à leur rappeler qu'ils ne sont pas seuls et peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur lequel s'appuyer pour prévenir toute défaillance. »

Télécharger le baromètre Flash spécial crise de la Covid-19 - 3e trimestre 2021

Contact presse:

Joseph Fischer I jfischer@reputationsquad.com I 06 66 92 97 77

Sources et méthodologie: Réalisée par l'institut d'études économiques Xerfi à partir des informations statistiques brutes des bases de données des greffes des tribunaux de commerce, cette étude présente les grandes tendances des créations et des défaillances d'entreprises, par région et par secteur, pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2021. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées au Registre du Commerce et des Sociétés auprès des Greffes au cours des années 2018 à 2020. Le périmètre retenu dans cette étude exclut l'Alsace, la Moselle et les DROM. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi.

À propos du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Présidé par Maître Sophie Jonval, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 141 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du registre du commerce et des sociétés, réunissant près de 80% des agents économiques français. https://www.cngtc.fr/